

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

Pour conclure, monsieur le Président, étant donné le grand nombre de questions en suspens au sujet du traitement des employés des Arsenaux canadiens Limitée et de leur avenir, et notamment de leur pension, outre diverses autres questions touchant la prise de contrôle d'une société d'État par le secteur privé, nous sommes incités à nous prononcer en faveur de cet amendement visant à reporter la transaction à une date ultérieure. Cela nous permettra de réfléchir calmement à l'initiative que nous prenons, en espérant que la raison aura le dessus en fin de compte.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de faire quelques commentaires sur le sous-amendement à l'article 12 de la loi visant à donner au gouvernement le temps de réfléchir et suggérant que la présente loi entre en vigueur après le 31 décembre 1989, à la date fixée par proclamation.

Monsieur le Président, évidemment que c'est un temps assez long pour le gouvernement afin de l'inviter à réfléchir sur ce projet de loi et y ajouter une composante de sensibilité et de «sensitivité» à l'égard de ses employés. Ce n'est pas une question, monsieur le Président, de dire que je n'ai pas confiance dans ce gouvernement, mais je peux vous dire que dans ma circonscription d'Ottawa—Vanier cette confiance est relativement limitée surtout étant donné la réputation de ce gouvernement avec ses fonctionnaires, à savoir qu'il a coupé 15,000 emplois, qu'il parle de couper 15,000 autres emplois bientôt, et Dieu sait que, lorsque vient le moment de parler de sécurité d'emploi avec ce gouvernement, il est peu fiable pour dire le moins, et moi pour ma part je défends l'intérêt des travailleurs de Les Arsenaux canadiens Ltée et je dis d'une façon catégorique que nous allons attendre de ce gouvernement des choses meilleures et un traitement plus généreux envers ses employés en ce qui a trait au domaine des pensions et tout le sujet de la formule proposée dans le contrat de vente. Je pourrais lire pendant des heures, monsieur le Président, les ententes conclues entre le gouvernement et la SNC, à savoir quelles sont les formules de base utilisées, quel est l'âge de retraite exigé et quels seront les dispositions... les conditions d'admissibilité à la pension, les bénéfices pour les survivants et les taux de cotisation au fonds de pension.

Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que nous avons affaire à de l'amateurisme de la pire espèce.

On a un gouvernement qui a décidé de privatiser une compagnie, d'autres compagnies aussi, mais celle-ci en particulier, qui depuis cinq ans démontre dans ses chiffres et dans ses livres un profit, une compagnie qui a été construite et ramenée sur la voie du profit grâce à l'effort de ses employés et à l'appui du conseil d'administration, et parce qu'elle fait de l'argent, parce qu'elle est profitable, le gouvernement décide de s'en défaire pour des raisons mal expliquées à la deuxième lecture et encore mal expliquées au stade du rapport.

Monsieur le Président, rappelons que la compagnie ACL, Les Arsenaux canadiens Ltée, fabrique des munitions de moyen et de gros calibres. Donc, ils n'ont pas de clients que je sache partout, à part le gouvernement qui à l'occasion ou d'autres gouvernements qui pourraient acheter ses produits. Il y a 750 employés près de Montréal à Le Gardeur et une autre usine à Saint-Augustin, près de Québec, avec 50 employés.

Quatre-vingt-dix pour cent de la production est vendue au gouvernement, monsieur le Président, et on sait que dans la transaction on a fait des invitations à des «soumissionnaires». On a demandé quels étaient les critères. On a dit: le prix seulement.

Monsieur le Président, c'est par la suite qu'on s'est aperçu tout à coup qu'il y avait d'autres considérations qu'il fallait étudier sérieusement. Il fallait penser, par exemple, au fonds de pension des employés. Il fallait penser à l'indexation de ces fonds de pension parce que c'est important d'avoir un fonds de pension qui conserve son pouvoir d'achat. Alors, comme les fonctionnaires l'ont aujourd'hui, ils voulaient, j'imagine, continuer à obtenir les bénéfices qu'ils avaient payés et peut-être continuer dans le régime avec les mêmes bénéfices à l'avenir en payant leur part reconnue dans le contrat et l'indexation qui est chose courante parmi les fonctionnaires.

Monsieur le Président, si on regarde l'historique de cette vente... Et quand je dis amateur, je veux dire vraiment amateur. Le gouvernement n'a pas pris la peine de consulter le syndicat. Non, il aurait pu apprendre quelque chose! Il a fait cela unilatéralement comme on ne doit pas faire ces choses-là.

Le syndicat met en doute—il l'a dit devant le Comité—la logique du gouvernement qui vend une société qui fait de l'argent. Le syndicat ne croit pas que ce soit politiquement valable d'essayer de traiter des employés de la façon qu'ils le font avec eux. C'est pourquoi on a soulevé un amendement après amendement afin d'essayer—je voyais que le ministre était ici, il est disparu—mais je voyais le ministre ici et je pensais que peut-être il pourrait se lever dans ce débat et nous donner l'assurance que lorsqu'il utilisera son pouvoir discrétionnaire, parce que c'est cela qui lui est conféré par l'amendement n° 1 du gouvernement, son pouvoir discrétionnaire serait ici même aujourd'hui confirmé, à savoir qu'il continuera à donner aux employés les bénéfices de pension dont ils jouissent aujourd'hui.

Ce n'est pas un précédent. Les députés le savent, on l'a fait avec les gens de Postes Canada. On l'a fait avec près de 20,000 employés. On l'a fait, on a privatisé, si vous voulez, une société qui était sous la juridiction du Conseil du Trésor, on en a fait une société de la Couronne. Et, d'une façon, on a mis ces gens-là dans une situation où ils pouvaient, d'une part, continuer à cotiser au fonds de pension et, surtout, d'autre part, transférer. Cela veut dire qu'on a assuré le transfert de leurs emplois. Cela veut dire que, si après trois ans, un employé des Postes n'était pas satisfait, il pouvait toujours revenir à la Commission de la Fonction publique et demander un «job», demander qu'on lui trouve un emploi. Cela était juste. Mais dans ce contrat-ci, il n'en est pas question. Il n'y a pas de transfert dans ce contrat.

Monsieur le Président, je voudrais parler des commentaires, et je reviens à mon thème d'amateurisme, quand je dis cela, ce n'est pas moi qui l'ai dit, il y a une foule de gens qui ont constaté la même chose, surtout ceux qui ont fait des offres et qui, pendant les enchères, ont demandé aux ministères de la Fonction publique quelles étaient les conditions de la vente. Ces gens-là nous ont dit des choses intéressantes. Même les hauts fonctionnaires aux ministères auraient peut-être des choses intéressantes à ajouter. Mais je veux lire simplement quelques